

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.01.01 Convocation du 16.01.01

Compte rendu affiché 29 Janvier 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : Subvention Exceptionnelle  
pour le SALVADOR.**

MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,  
WYMAN, VEYRIER, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY,  
GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,  
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET.  
Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. MEYER par M. POINT - M. PIANA par M. CHATUT -  
M. DUCRET par M. GONDELAUD.

**Absents excusés :**

MM. MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que le récent et très dramatique séisme qui a touché le SALVADOR impose la mobilisation des solidarités pour faire face aux immenses besoins humanitaires recensés.

Il est proposé d'associer la Ville de Neuville-sur-Saône à l'effort humanitaire, en votant **une subvention exceptionnelle de 5.000 F. au profit de la Croix Rouge Française.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il est indispensable de participer à l'effort engagé en vue de venir en aide aux sinistrés du SALVADOR,
- Décide d'attribuer une subvention de 5.000 F. à la Croix-Rouge Française afin de soutenir l'action engagée pour aider les victimes du Salvador,
- Précise que cette dé pense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Janvier 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 5 Février 2001

- de la publication le 6 Février 2001

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 5 Février 2001